



3

Motion

La Chambre des Députés,

- Confirmant que le droit au logement devrait être garanti à chacun au même titre que le droit au travail ;
- Notant que ce droit se trouve actuellement fortement hypothéqué, suite à l'accroissement dynamique de la population, l'explosion des prix des terrains à bâtir et la régression sensible du nombre des logements achevés ;
- Constatant l'évolution dynamique du nombre de ménages en raison de l'installation de cellules familiales réduites et une augmentation corrélative des besoins en logements ;
- Considérant l'évolution régressive du marché du logement et la pénurie de terrains à bâtir disponibles;
- Notant qu'actuellement le prix du terrain à bâtir constitue approximativement 50 % du coût total de la construction ;
- Rappelant que Monsieur le Premier Ministre a annoncé à plusieurs reprises que le Gouvernement s'engagerait à endiguer la spéculation foncière et envisagerait dans ce cadre de mettre à disposition les réserves foncières de l'Etat afin d'augmenter l'offre de terrains à bâtir ;
- Regrettant que ni l'Etat, ni les communes ne disposent de réserves foncières suffisantes leur permettant d'endiguer l'explosion des prix des terrains à bâtir;
- Estimant par ailleurs que dans l'intérêt de notre environnement, une extension à l'infini des surfaces destinées à la construction est inacceptable ;
- Constatant que la Commission des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement soutient l'idée de la création de réserves foncières,

invite le Gouvernement

- A se donner les moyens et crédits nécessaires pour la constitution de réserves foncières en collaboration avec les communes.
- A créer un fonds spécial ayant le même but.

Mrs Oli Bartolomeo



M. Zannetti


Jos Scheuer



J.P. Kler


(M. De Vaux)